



Décision SDOPP GO SDO 2026-06

Fixant les listes des sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir en situation d'urgence radiologique

SOUS-DIRECTION OPÉRATIONS, PRÉVISION, PRÉVENTION
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail ;
VU l'arrêté SDOPP GO SDO 2026-05 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité mobile d'intervention radiologiques du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne pour l'année 2024 ;

Décide,

Article 1^{er} : La décision SDOPP GO SDO 2025-05 fixant les listes des sapeur-pompiers susceptibles d'intervenir en situation d'urgence radiologique est abrogée.

Article 2 : Les sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir en situation d'urgence radiologiques, affectés au « premier groupe » défini à l'article R4451-99 du Code du travail sont :

Matricule	Grade	Nom	Prénom
		BRESSAND	Xavier
		BELZANNE	Hervé
		MULLER	Cécile
		MULLER	Matthieu
		ALLARD	Fabien
		ANTOINE	Ghislain
		ARNAULT	Nicolas
		BLANCHARD	Flavien
		COLLIN	Antoine- Marie

Matricule	Grade	Nom	Prénom
		COMPTA	Olivier
		FRADIN	Benoit
		GLANCER	Jérôme
		JOUAULT	Grégory
		MANSUY	Franck
		MERCIER	Steve
		PASQUIER	Denis
		ROBY	François
		BADOUREAUX	Vincent
		BARRIL	Hugues
		BAUDET	David
		BAURIN	Nicolas
		BECEL	Nicolas
		BOCHARD	Aurélien
		BORDAT	Philippe
		BOUZAKARIA	Fatteh
		BRILLOUET	Samuel
		CAPRON	Mathieu
		CARRE	Christophe
		CARRER	Raphaël
		CARRIERE	Justine
		CHENU	Thierry
		COLLET	Guillaume
		COSTE	Julien

Matricule	Grade	Nom	Prénom
		COUESNON	Xavier
		DAL PIVA	Thomas
		DEFOSSE	Rémy
		DELAFOSSÉ	Antonin
		DENIZET	Michaël
		DEPARIS	Nicolas
		DESGRANGES	Thibault
		DEVRIENDT	Clément
		DIEPENDAELE	Geoffrey
		DIRAISON	Johan
		DUBOIS	Fabrice
		DUBOIS	Julien
		DULIN	Jérémy
		DUPUIS	Antoine
		ESCORZA	San-Dino
		FERREIRA DUARTE	Philippe
		GARNESSON	Frédéric
		GAVARD	Sébastien
		GOUIN	Matthieu
		GRAFFEUIL	Matthieu
		GUENANAIN	Johann
		HOTIN	Etienne
		HOUDRY	Alexis
		JARRY	Yann

Matricule	Grade	Nom	Prénom
		KABA	Téo
		LE GALL	Maëlle
		LENAY	Benjamin
		LÉOPOLD	Benoit
		LIGONNIERE	Boris
		PAQUET	Rémy
		PELLE	Nicolas
		PIELLARD	Stéphane
		PINARD	Stéphane
		PITA	Michaël
		PITA	Tony
		PREVOT	Loïc
		ROUSSEAU	David
		ROUSSEL	Alexia
		SANVOISIN	Frédéric
		SAURET	Julien
		THIÉBAULT	Fabrice
		TOMBOIS	Franck
		TREBAOL	Julien
		TROLLE	Thibault
		TROUVE	Théo
		VARNEVILLE	Aurélien
		VIDAL	Nicolas
		VOELTZEL	Sébastien

Article 3 : Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne titulaires *a minima* d'une formation d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et aptes médicalement aux activités opérationnelles sont susceptibles d'intervenir en situation d'urgence radiologiques et affectés au « deuxième groupe » défini à l'article R4451-99 du Code du travail.

Article 4 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le
Le directeur

11 3 MARS 2026

Contrôleur Général
Bruno MAESTRACCI